

Cote du document: EB 2011/LOT/P.2/Rev.1
Date: 6 mai 2011
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt et de don à la République centrafricaine pour le

Projet de relance des cultures vivrières et du petit élevage dans les savanes

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Sylvie Marzin
Chargée de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2337
courriel: s.marzin@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Fonctionnaire responsable des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Pour: **Approbation**

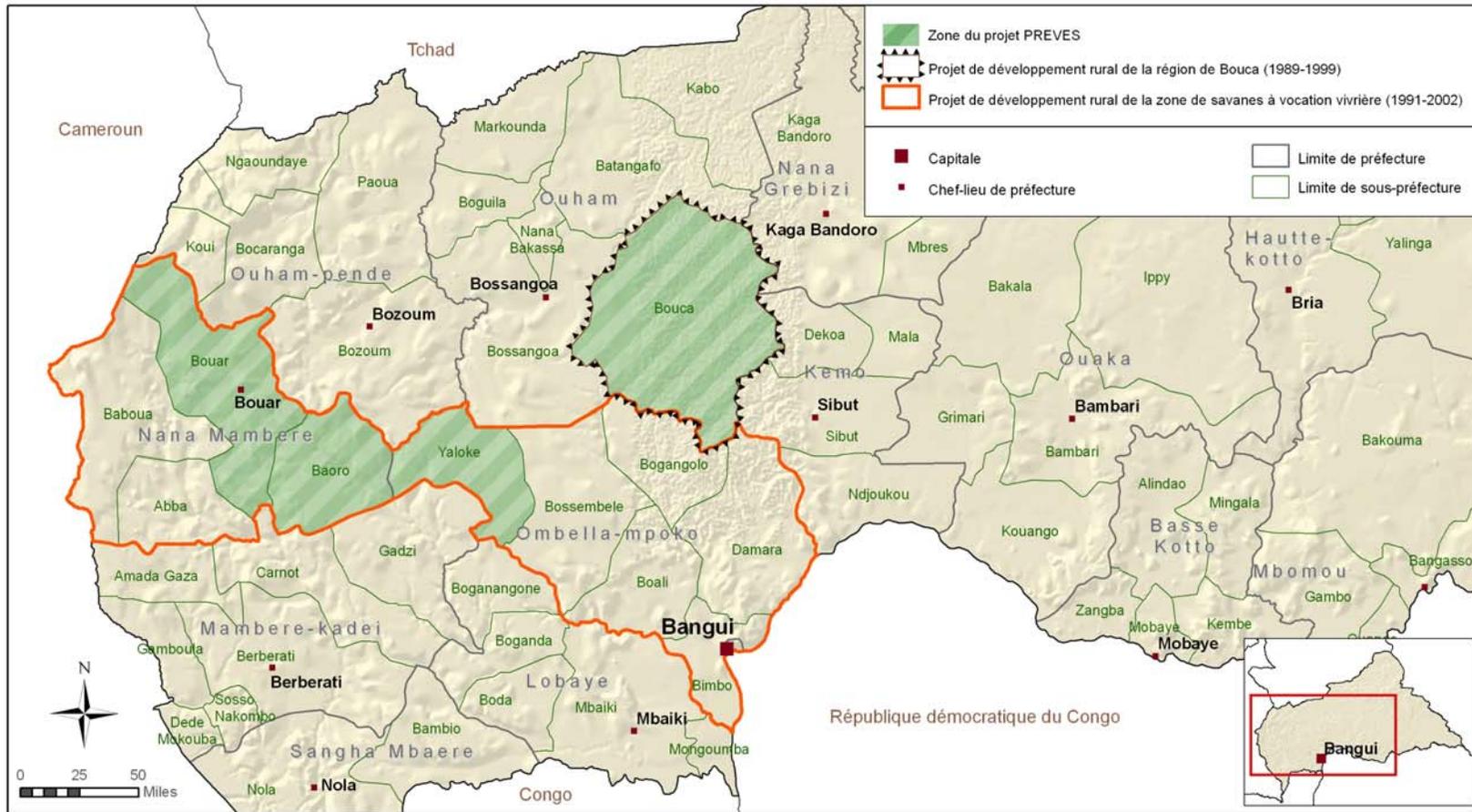
Table des matières

Carte de la zone du projet	ii
Résumé du financement	iii
Recommandation pour approbation	1
I. Le projet	1
A. Principal créneau de développement visé par le projet	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	3
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	4
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages et justification économique et financière	5
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	5
K. Durabilité	6
II. Instruments juridiques et autorité	6
III. Recommandation	6
Annexe	
Accord de financement négocié	7
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	1
II. Cadre logique	2

Carte de la zone du projet

République centrafricaine

Projet de relance des cultures vivrières et du petit élevage dans les savanes - PREVES



6-5-2011



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Carte compilée par le FIDA

République centrafricaine

Projet de relance des cultures vivrières et du petit élevage dans les savanes

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République centrafricaine
Organisme d'exécution:	Ministère du développement rural et de l'agriculture
Coût total du projet:	13,17 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	3,45 millions de DTS (équivalent approximativement à 5,44 millions d'USD)
Montant du don du FIDA:	3,45 millions de DTS (équivalent approximativement à 5,44 millions d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
Contribution de l'emprunteur:	1,56 million d'USD
Contribution des bénéficiaires:	724 000 USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République centrafricaine pour le Projet de relance des cultures vivrières et du petit élevage dans les savanes, telle qu'elle figure au paragraphe 35.

Proposition de prêt et de don à la République centrafricaine pour le Projet de relance des cultures vivrières et du petit élevage dans les savanes

I. Le projet

A. Principal créneau de développement visé par le projet

1. De nombreuses années de conflit ont dépouillé la plupart des ménages ruraux de la République centrafricaine de tous leurs biens. L'infrastructure et les services publics ont été sérieusement endommagés. La situation s'améliorant progressivement, les ménages ruraux commencent à revenir pour reconstruire leur vie sans guère d'autres moyens que leur propre travail. Par manque de moyens de production, les familles subviennent à peine à leurs propres besoins alimentaires et ne génèrent aucun excédent commercialisable. L'objectif du projet est de contribuer au renforcement de la résilience des producteurs ruraux dans quatre sous-préfectures durement touchées de la partie occidentale du pays (Bouar, Baoro, Yaloké et Bouca). Le FIDA a déjà financé des opérations dans cette région durant les années 1990 et peut tirer parti de leurs résultats très positifs.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République centrafricaine un prêt d'un montant de 3,45 millions de DTS (équivalant approximativement à 5,44 millions d'USD) à des conditions particulièrement favorables, et un don d'un montant de 3,45 millions de DTS (équivalant approximativement à 5,44 millions d'USD), pour contribuer au financement du Projet de relance des cultures vivrières et du petit élevage dans les savanes. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an.

Systeme d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour la République centrafricaine au titre du SAFP est de 10,89 millions d'USD sur les trois ans du cycle 2010-2012. Le montant du prêt proposé reste en deçà du montant de cette allocation.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. Depuis 1979, le FIDA a consenti à la République centrafricaine six prêts et trois dons, pour un montant total de quelque 109 millions d'USD. En 2010, le pays a bénéficié d'un allègement de sa dette au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE). En sa qualité de pays "jaune" d'après la dernière classification du Cadre pour la soutenabilité de la dette, la République centrafricaine peut bénéficier d'un financement à 50% sous forme de prêt et à 50% sous forme de don. La contribution du gouvernement au coût du projet se limitera au paiement des droits et taxes.

Flux de fonds

5. Le produit du prêt et du don du FIDA sera versé sur un compte désigné ouvert à cet effet. Les fonds prélevés sur ce compte seront transférés sur un compte de projet libellé en monnaie locale. Le compte de projet sera géré conjointement par le coordonnateur du projet et le responsable administratif/financier, avec procédure de double signature pour chaque opération. Le compte désigné et le compte de projet seront ouverts auprès d'une banque de Bangui ayant reçu l'agrément du FIDA.

Modalités de supervision

6. Le projet sera supervisé par le FIDA, par le biais de missions de supervision semestrielles. Un examen à mi-parcours sera effectué en collaboration avec le gouvernement et les partenaires au cours de la troisième année d'existence du projet.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

7. Aucune dérogation n'est prévue.

Gouvernance

8. Les mesures suivantes sont prévues afin de renforcer les aspects du financement du FIDA qui ont trait à la gouvernance: i) un code de déontologie détaillé sera signé par toutes les parties prenantes (membres de comité, gestionnaires, personnel et prestataires de services); ii) une fois par an, les comptes et états financiers du projet seront contrôlés par des vérificateurs indépendants; iii) les transactions financières, les procédures de mise en œuvre et les mécanismes internes de gouvernance feront l'objet d'un suivi rigoureux, conformément aux procédures du FIDA dans le cas d'une supervision directe; iv) le personnel du projet, dont un spécialiste en passation de marchés, sera recruté par voie de concours et évalué dans le cadre d'un système intégré d'évaluation annuelle de la performance; v) le personnel et les partenaires recevront une formation pour l'application des procédures du FIDA; et vi) un droit de regard sera reconnu aux organisations de producteurs consolidées.

C. Groupe cible et participation**Groupe cible**

9. Le projet touchera 10 450 ménages de petits agriculteurs et éleveurs exposés à l'insécurité alimentaire. Une attention particulière sera accordée: i) aux femmes et aux jeunes adultes, qui sont confrontés aux mêmes difficultés en termes d'accès aux possibilités économiques et sociales; et ii) aux organisations de producteurs à tous les niveaux – de base et faïtières. Durant la première année du projet, un programme spécifique de recapitalisation ciblera quelque 1 000 producteurs déplacés et démunis.

Méthode de ciblage

10. En accord avec la Politique du FIDA en matière de ciblage, la stratégie de ciblage comprend plusieurs volets: i) un ciblage géographique des sous-préfectures les plus touchées lors des derniers conflits; ii) un autociblage sous la forme d'appuis qui ne soient pas susceptibles d'intéresser les moins défavorisés; iii) un ciblage direct par l'instauration de quotas pour toucher les femmes et les jeunes adultes; et iv) un ciblage à assise communautaire des catégories vulnérables par l'intermédiaire des organisations de producteurs.

Participation

11. Les activités du projet seront dictées par les demandes que les producteurs ruraux auront exprimées par l'intermédiaire de leurs organisations. La capacité de ces organisations à répondre à ces demandes et à les coordonner sera renforcée. Toutes les parties prenantes, et plus particulièrement les bénéficiaires eux-mêmes – dont les femmes et les jeunes adultes –, seront activement associées à la planification et

aux prises de décision ainsi qu'aux autoévaluations périodiques de l'efficacité du ciblage et de l'équité entre les sexes et entre les tranches d'âge.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

12. Le projet a pour objectif global de renforcer la sécurité alimentaire et d'augmenter les revenus des producteurs ruraux pauvres dans la zone retenue (quatre sous-préfectures dans la région des savanes). Ses objectifs spécifiques sont les suivants: i) renforcer les capacités des organisations de producteurs afin qu'elles puissent offrir efficacement et durablement des services à leurs membres; et ii) accroître la production et développer la commercialisation des cultures vivrières et du petit élevage.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

13. Le projet poursuivra les politiques et objectifs du gouvernement en matière de développement agricole et rural en: i) aidant au développement et à la diversification de l'économie nationale; ii) favorisant un accroissement durable des productions végétale et animale, principalement grâce au développement des infrastructures; et iii) renforçant la capacité des organismes publics et des opérateurs privés à fournir les services requis.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

14. Le projet appuie quatre des six objectifs du Cadre stratégique du FIDA 2007-2010. Il est également compatible avec les plans d'action du FIDA en matière de respect de la parité hommes-femmes et d'environnement. Un programme d'options stratégiques pour le pays axé sur les résultats sera préparé en 2012 à partir des premiers enseignements tirés de la mise en œuvre du projet et du nouveau cadre stratégique du FIDA.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

15. Le projet est pleinement conforme aux stratégies nationales pour la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté, qui tablent sur un redressement, une croissance et une diversification économiques rapides. Il permettra de relancer le secteur de l'agriculture paysanne au plan national en: i) renforçant les capacités des producteurs et de leurs organisations d'une part, et celles des services et institutions d'appui en milieu rural d'autre part; ii) intensifiant et en diversifiant le secteur agricole; et iii) améliorant l'accès aux marchés des producteurs des zones isolées.

Harmonisation avec les partenaires du développement

16. Le projet a été conçu en étroite collaboration avec d'autres partenaires du développement. Les initiatives les plus pertinentes sont celles menées par: l'Union européenne (pôles de développement, microprojets, Facilité alimentaire); l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (assistance technique pour le Nouveau riz pour l'Afrique [NERICA] et recapitalisation de producteurs réinstallés le long de l'axe Yaloké-Bouar); la Banque mondiale (Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale, nouveau projet agropastoral avec activités similaires en cours d'élaboration pour d'autres régions du pays); la Banque africaine de développement (BAfD) (infrastructures rurales, eau et assainissement dans la ville de Bouar, et amélioration des compétences du personnel de plusieurs agences rurales); le Programme alimentaire mondial (PAM) (vivres contre travail, travail contre rémunération), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (eau et assainissement, hygiène, protection infantile et nutrition); et plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) internationales en phase de transition entre l'aide d'urgence et le développement.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

17. Le projet comprend deux composantes techniques: i) renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations; et ii) production et commercialisation des cultures vivrières et du petit élevage.

Catégories de dépenses

18. Le projet comporte sept catégories de dépenses: i) travaux de génie civil (21,5%); ii) équipement (15%); iii) formation et ateliers (7%); iv) assistance technique (10,5%); v) fonds pour le financement de microprojets (22%); vi) entretien et fonctionnement (10%); et vii) salaires et indemnités (14%).

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

19. Les partenaires d'exécution clés sont le Ministère du développement rural et de l'agriculture qui assurera la tutelle technique du projet et le Ministère des finances et du budget en tant que principal organisme d'exécution pour les questions financières. D'autres ministères (équipement et désenclavement; transports et travaux publics; eaux, forêts, chasse et pêche; affaires sociales, solidarité nationale et famille) apporteront une contribution essentielle. Parmi les autres partenaires clés, citons les organisations de producteurs pour la mobilisation et la représentation des intérêts des bénéficiaires; des ONG locales et internationales; les autorités locales (élues et coutumières) pour la gouvernance et l'arbitrage; les réseaux existants d'épargne et crédit (qui octroient des prêts sur leurs fonds propres); divers prestataires de services, tels que les organismes d'exécution, y compris les services publics; et des programmes de développement en cours dans les mêmes sous-préfectures ou dans des sous-préfectures voisines.

Responsabilités en matière d'exécution

20. Une petite unité de coordination du projet établie à Yaloké dirigera et supervisera le travail des prestataires de services chargés de mettre en œuvre les activités financées par le projet dans le cadre de contrats fondés sur la performance. Le suivi des opérations dans chacune des quatre sous-préfectures sera effectué par quatre ONG internationales sélectionnées par voie d'appel d'offres. Ces ONG seront tenues d'utiliser, localement, l'expertise des organismes publics et du secteur privé, notamment les ONG nationales les plus solides et, surtout, les organisations de producteurs.

Rôle de l'assistance technique

21. Il s'agira avant tout de combler des lacunes importantes, et plus particulièrement de renforcer les capacités techniques du personnel, des organismes publics (centraux et décentralisés) et des partenaires du secteur privé, notamment les organes intermédiaires et centraux des organisations de producteurs.

Situation des principaux accords d'exécution

22. Conformément à la méthodologie du système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) du FIDA, une enquête de référence a été réalisée durant la phase de conception du projet. Des accords de principe ont été conclus avec l'ensemble des organismes internationaux menant des programmes connexes dans la zone du projet ainsi qu'avec les principales ONG internationales dotées de capacités qui font défaut à la communauté nationale des ONG.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

23. Le coût total du projet est de 13,17 millions d'USD sur cinq ans. Les sources de financement sont le FIDA (82,7%), le gouvernement (11,9%) et les bénéficiaires (5,5%).

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages découlant du projet

24. Les avantages quantifiables seront principalement les suivants: i) hausse des revenus et renforcement de la sécurité alimentaire; ii) baisse des coûts de transaction et des pertes après récolte; et iii) accroissement du volume des denrées alimentaires de base et des produits d'origine animale sur les marchés. Parmi les avantages non quantifiables, citons: i) une plus grande maîtrise par les producteurs de la logique de l'agriculture commerciale; ii) un renforcement du capital social; et iii) un meilleur désenclavement routier et une amélioration de l'accès à l'eau potable. On évalue à 10 450 le nombre de familles d'agriculteurs qui bénéficieront du projet par l'intermédiaire de 350 organisations de producteurs. Ce groupe représente environ 30% de la population totale de la zone du projet et comprend quelque 1 000 familles qui seront dotées d'outils et de matériel végétal.

Viabilité économique et financière

25. La viabilité financière ne risque pas de poser problème au vu des rendements actuels qui, selon l'étude de référence, se situeraient à moins de 50% du potentiel pour le manioc et à moins de 20% du potentiel pour l'arachide et le maïs. L'analyse économique a été menée sur une période de 20 ans, avec une augmentation de la production d'au moins 20%, 10 450 bénéficiaires directs et un coût global du projet pour un taux de rentabilité de 17%.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

26. Les plans de gestion des savoirs prévoient: i) que les partenaires chargés de la mise en œuvre soient largement consultés et se communiquent leurs informations et leurs expériences, ce partage d'informations devant également exister avec les agents d'exécution de programmes similaires ou connexes; ii) qu'une stratégie détaillée de gestion des savoirs soit élaborée à l'intention de toutes les parties prenantes, dont les bénéficiaires et leurs organisations, pour qu'elles participent à la collecte et à l'analyse systématiques des données sur les trois niveaux de résultats prévus par le système de gestion des résultats et de l'impact.

Innovations en matière de développement

27. Les principales innovations seront les suivantes: i) la sélection à noyau ouvert pour l'amélioration du cheptel local; ii) la mise en place d'un fonds pour le financement de microprojets; et iii) un appui à la privatisation du réseau de producteurs de matériel végétal amélioré (semences, boutures) sous la forme de microentreprises rurales.

Approche d'élargissement

28. À mesure que l'expérience sera acquise, des responsabilités seront progressivement transférées aux partenaires locaux, notamment aux organisations de producteurs et à leurs organes intermédiaires et centraux.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

29. Le projet est confronté principalement à quatre risques: i) l'instabilité politique et économique; ii) la faiblesse des institutions techniques; iii) l'incertitude quant à la collaboration escomptée des ONG internationales; et iv) les capacités limitées des producteurs et de leurs organisations. Les mesures d'atténuation prévues sont entre autres: i) les efforts actuellement déployés par la communauté internationale pour aider le gouvernement à rétablir les équilibres macroéconomiques et la gouvernance; ii) la mobilisation de compétences financières hautement qualifiées et l'élaboration de procédures très détaillées, des audits externes et des évaluations annuelles de la performance; iii) des discussions avec les principales ONG internationales pour qu'elles confirment leur intérêt et leur aptitude à soumissionner pour les contrats fondés sur la performance; et iv) la place importante accordée à la

promotion des organisations de producteurs et au renforcement de leur capacité à représenter les intérêts des producteurs dans le contexte de l'approche participative et décentralisée envisagée.

Classification environnementale

30. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le projet a été classé en catégorie B car il ne risque pas d'avoir d'effet néfaste notable sur l'environnement dans la mesure où les activités agricoles et de transformation seront conduites à petite échelle.

K. Durabilité

31. La durabilité du projet sera renforcée grâce aux mesures suivantes: i) les bénéficiaires seront invités à contribuer de manière substantielle mais abordable au coût des microprojets; ii) les capacités des organisations de producteurs seront renforcées pour qu'elles puissent continuer à assurer la fourniture de services une fois le projet achevé; iii) des accords contractuels entre acheteurs et producteurs permettront à ces derniers de développer une perspective à long terme; et iv) les capacités locales seront renforcées pour que puissent être réalisées les opérations de maintenance et de réparation ordinaires concernant les microprojets et l'infrastructure (eau et routes).

II. Instruments juridiques et autorité

32. Un accord de financement entre la République centrafricaine et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur/bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe en annexe.
33. La République centrafricaine est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
34. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères en matière de prêts.

III. Recommandation

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République centrafricaine un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à trois millions quatre cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (3 450 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République centrafricaine un don d'un montant équivalant à trois millions quatre cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (3 450 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Accord de financement négocié:

"Projet de relance des cultures vivrières et du petit élevage dans les savanes (PREVES)"

(Négociations conclues le 11 avril 2011)

Numéro du prêt: _____

Numéro du don: _____

Nom du projet: Projet de relance des cultures vivrières et du petit élevage dans les savanes (PREVES) ("le Projet")

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

et

La République Centrafricaine ("le Bénéficiaire")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

PREAMBULE

ATTENDU QUE le Fonds a accepté d'accorder un prêt et un don au Bénéficiaire pour contribuer au financement du Projet, conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un prêt et un don ("le financement"), que le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.
4. Pour les besoins du présent Accord, le terme "Bénéficiaire" s'applique également à la République Centrafricaine en tant qu'emprunteur au titre du prêt.

Section B

1. A. Le montant du prêt est de trois millions quatre cent cinquante mille Droits de tirages spéciaux (3 450 000 DTS).

B. Le montant du don est de trois millions quatre cent cinquante mille Droits de tirages spéciaux (3 450 000 DTS).

2. Le prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables; soit une commission de service de 0,75% l'an et un délai de remboursement de 40 ans dont un différé d'amortissement de 10 ans, à compter de la date d'approbation du présent Accord.

3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l'Euro.

4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier.

5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service sont exigibles le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.

6. Un compte désigné destiné à recevoir les fonds provenant du prêt et du don est ouvert au nom du Bénéficiaire auprès d'une banque commerciale.

7. Le Bénéficiaire fournit des fonds de contrepartie aux fins du Projet pour un montant de 1 560 000 USD correspondant au montant des droits et taxes sur les acquisitions du Projet.

Section C

1. L'Agent principal du projet est le Ministère du développement rural et de l'agriculture (MDRA).

2. La date d'achèvement du Projet est fixée au cinquième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

Section D

Le Fonds assure l'administration du prêt et du don ainsi que la supervision du Projet.

Section E

1. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux retraits:

- a. Recrutement du Coordonnateur et des principaux cadres de l'Unité de coordination et de gestion (UCG);
- b. Soumission d'un projet de manuel des procédures administratives, comptables et financières et d'un projet de manuel d'exécution du Projet.

2. Le présent Accord entrera en vigueur à la date de sa signature.

3. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le FIDA:

Président
Fonds international de développement
agricole
Via Paolo di Dono, 44
Rome, Italie

Pour le Bénéficiaire:

Ministre d'État au plan, à l'économie
et à la coopération internationale
Ministère du plan, de l'économie
et de la coopération internationale
Bangui, République Centrafricaine

Copie à:

Ministère du développement rural
et de l'agriculture
Bangui, République Centrafricaine

Le présent Accord, en date du _____, a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour le Bénéficiaire.

Pour le Fonds

Pour le Bénéficiaire

Annexe 1

Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Population cible.* Les bénéficiaires du Projet représentent environ 10 651 ménages dont les principaux moyens d'existence sont constitués par la production vivrière et le petit élevage. Le Projet portera une attention particulière sur a) les femmes et les jeunes adultes qui ont à faire face à des contraintes en termes d'accès aux opportunités économiques et sociales; et b) aux Organisations de producteurs/trices (OP) à la base et leurs fédérations et unions aux niveaux sous-préfectoral, préfectoral et central. Pendant la première année un programme spécial de recapitalisation visera environ 1 000 paysans déplacés et décapitalisés. Le Projet sera exécuté dans quatre des sous-préfectures de la zone des Savanes (la "zone du projet").
2. *Finalité.* Le Projet a pour finalité d'améliorer la sécurité alimentaire et d'augmenter les revenus des ruraux pauvres.
3. *Objectifs.* Les objectifs du Projet sont les suivants: a) renforcer les capacités des OP à fournir les services requis par leurs membres en termes d'accès durable aux moyens de production et au marché; et b) améliorer la production et la commercialisation des produits vivriers et animaux (petit élevage).
4. *Composantes.* Le Projet comprend les composantes suivantes:

Composante 1. Renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations

L'objectif de la composante est de faire des producteurs, à travers leurs OP, des acteurs capables d'exprimer leurs besoins, de jouer leurs rôles dans l'approvisionnement en intrants, la commercialisation des produits agricoles et le dialogue en matière d'élaboration et d'évaluation de stratégies, de programmes et de projets de développement.

La stratégie d'intervention vise à:

- a) former les responsables d'OP au diagnostic et à la planification participative afin de leur permettre de faire émerger les demandes d'appui des membres;
- b) former des animateurs villageois choisis par les OP et chargés de démultiplier les formations techniques reçues; et
- c) accorder une attention particulière à la structuration et à la formation des femmes et des jeunes, pour faciliter leur accès aux ressources et aux instances de prise de décision.

Ces activités devraient permettre d'améliorer les capacités organisationnelles et techniques des OP à la base et de faire en sorte que les structures faïtières des OP (unions/fédérations sous-préfectorales, préfectorales et nationales) soient à même de rendre des services de qualité à leurs membres.

Composante 2. Amélioration de la production vivrière, du petit élevage et de l'accès au marché

Les objectifs de la composante sont de réhabiliter une production agricole durable, d'améliorer la productivité, de développer les échanges économiques entre les différents territoires et de contribuer ainsi à accroître les revenus monétaires des producteurs.

La stratégie d'intervention vise principalement à:

- a) réhabiliter le système semencier dans la zone du projet, pour le rendre fonctionnel, durable et autonome;
- b) améliorer les capacités de production des populations grâce à un meilleur accès aux ressources financières par la mise en place d'un Fonds d'appui aux microprojets productifs (FAMP) et à des services agricoles publics ou non publics capables de leur apporter les conseils et la formation dont elles ont besoin en renforçant les capacités de ces services agricoles;
- c) améliorer l'accès au marché des produits agricoles et animaux par la réhabilitation des infrastructures de commercialisation;
- d) améliorer l'accès à l'eau potable et les conditions sanitaires des populations cibles par la formation, la construction et la réhabilitation de forages; et
- e) accroître la capacité d'orientation et de pilotage sectorielle du MDRA par le renforcement des capacités, la communication et les études.

Les résultats attendus à terme sont: a) la réinsertion des populations décapitalisées dans les activités économiques; b) l'augmentation de la production et de la productivité animale; c) l'augmentation de la part commercialisée des produits agricoles; d) la fourniture de conseils agricoles répondant à la demande des producteurs; e) l'augmentation du temps consacré par les ménages et notamment les femmes à la production agricole par l'allégement de tâches comme la collecte d'eau et la transformation.

Composante 3. Coordination et gestion

La coordination et la gestion globale du Projet, placées sous la tutelle du MDRA, seront assurées par une UCG disposant de l'autonomie administrative et financière.

L'UCG sera composée d'un coordonnateur, d'un spécialiste en institutions/OP, d'un spécialiste en commercialisation/filières, d'un spécialiste en infrastructures rurales, d'un spécialiste en genre, d'un responsable administratif et financier, d'un chef comptable et d'un aide comptable, d'un spécialiste suivi-évaluation et son assistant, et d'un spécialiste en passation des marchés. L'UCG sera domiciliée à Yaloké dans les anciens locaux du Projet de développement rural des savanes vivrières (PDRSV).

Le Projet prendra en charge: a) l'achat et le fonctionnement des moyens de transport; b) l'achat de l'équipement de bureau, de communication et de production électrique; c) la réhabilitation des bureaux de l'ancienne base du PDSV à Yaloké; d) le renforcement des capacités du personnel de l'UCG y compris leur participation à des séminaires et échanges d'expérience; e) les frais de mission du personnel sur le terrain; f) le fonctionnement des bureaux; et g) les appuis à la coordination et à la gestion du Projet.

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. ORGANISATION ET GESTION DU PROJET

1. Agent principal du projet

Le Ministère du développement rural et de l'agriculture du Bénéficiaire, en sa qualité d'Agent principal du projet, assume l'entière responsabilité de l'exécution du Projet.

2. Comité national de pilotage (CNP)

2.1. *Établissement.* Un CNP est créé par Arrêté Ministériel.

2.2. *Responsabilités.* Le CNP aura pour fonctions de: a) superviser l'état d'avancement du Projet et veiller au respect de ses objectifs et stratégie d'intervention; b) approuver les rapports annuels d'exécution; c) approuver les PTBA de l'ensemble du Projet; d) examiner et approuver les rapports d'audit; e) vérifier l'application des recommandations des missions de supervision; et f) veiller à la cohérence du Projet et de ses PTBA avec les stratégies et politiques nationales et avec les autres projets en cours. Le CNP se réunira au moins deux fois l'an pour valider les rapports d'activité semestriels, les PTBA et éventuellement les propositions de révision du PTBA pour l'année en cours.

2.3. *Composition.* Le CNP sera présidé par un haut cadre rattaché au cabinet du Ministre du développement rural et de l'agriculture et désigné par lui, son secrétariat sera assuré par le Coordonnateur de l'UCG. Sa composition sera légère pour faciliter la prise de décisions et inclura des représentants des départements ministériels impliqués, des OP ou leurs représentations faitières et des Organisations non gouvernementales (ONG) partenaires.

3. Unité de coordination et de gestion (UCG)

3.1. *Établissement.* Une UCG sera créée sous la tutelle technique du MDRA.

3.2. *Responsabilités.* L'UCG sera dotée de l'autonomie administrative et financière ainsi que des outils modernes de gestion de projet. Elle pourra avoir recours de façon ponctuelle à de l'assistance technique dans des domaines précis et fondamentaux, notamment dans le domaine de la formation technique des agents de l'État, des ONG intervenant dans les sous-préfectures et des structures faitières d'OP. L'UCG établira des cahiers de charges pour les contrats avec les ONG intervenant dans les sous-préfectures et autres prestataires de services. L'UCG aura la responsabilité de documenter son action et les résultats du Projet ainsi que de développer des partenariats opérationnels avec les autres projets et programmes intervenant dans la même zone géographique.

3.3. *Composition.* L'UCG sera composée d'un coordonnateur, d'un spécialiste en institutions/OP, d'un spécialiste en commercialisation/filières, d'un spécialiste en infrastructures rurales, d'un spécialiste en genre, d'un responsable administratif et financier, d'un chef comptable et d'un aide comptable, d'un spécialiste suivi-évaluation et son assistant, et d'un spécialiste en passation des marchés.

B. MISE EN ŒUVRE DU PROJET ET PARTENARIAT

4. Phasage

Le Projet aura une durée de cinq ans divisée en trois phases dont la mise en œuvre sera progressive en fonction de la situation sécuritaire qui conditionne l'accessibilité des zones d'implantation prévues. Le Projet prendra également en compte la situation post conflit et les conditions particulières de relance de l'agriculture.

4.1. En première année, le Projet s'attachera en priorité à: a) restaurer la capacité de production des ménages décapitalisés par des activités de recapitalisation en semences, matériel génétique animal et petits matériels, et par l'apport de conseils techniques; b) restaurer les capacités matérielles logistiques et humaines des services techniques de l'État afin de réhabiliter le système d'appui conseil aux producteurs; c) renforcer les capacités techniques organisationnelles et humaines des OP afin de les doter des outils requis pour faciliter l'expression de leur demande en microprojets; et à d) assurer la mise en place, la formation et le recyclage périodique des comités locaux (entretien des pistes, gestion des points d'eau).

4.2. En deuxième et troisième année, le Projet verra: a) la mise en place du FAMP pour financer les microprojets portés par les OP et la définition des modalités de son fonctionnement; et b) le démarrage des activités visant à l'amélioration de l'accès au marché des populations par la réhabilitation des pistes et infrastructures de marché, et par la formation aux techniques de conservation et de transformation des produits agricoles et animaux.

4.3. En quatrième et cinquième année, le Projet s'orientera vers la consolidation des mécanismes d'appropriation, de pérennisation et de recherche de durabilité des actions entreprises en mettant l'accent sur a) la formation d'animateurs locaux qui s'inséreront progressivement dans le dispositif d'appui conseil pour en assurer la pérennité; et b) l'appropriation du mécanisme de financement des microprojets.

5. Partenariat

Le Projet s'inscrira dans le passage de l'urgence au développement, par la valorisation des expériences acquises pendant la période d'urgence et des leçons apprises lors de la mise en œuvre de projets dans des conditions similaires. Dans la situation post conflit actuelle, il sera fait recours à des prestataires de services ayant des capacités financières et d'exécution avérées, pouvant gérer un volet d'activités important et assumer les problèmes de logistique et de financement correspondants. Les principales institutions susceptibles d'apporter des services aux producteurs de la zone du projet sont les services de l'État, les ONG internationales et nationales, les structures faitières d'OP et le secteur privé. Ces institutions seront sollicitées en fonction de leurs capacités opérationnelles et seront renforcées dans le cadre du Projet.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du prêt et du don.* Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt et du don ainsi que le montant du prêt et du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du prêt (exprimé en DTS)	Montant alloué au titre du don (exprimé en DTS)	Pourcentage de financement
I. Génie civil	630 000	630 000	100% HT et hors contribution des bénéficiaires
II. Équipements	440 000	440 000	100% HT et hors contribution des bénéficiaires
III. Assistance, formations et études	580 000	580 000	100% HT
IV. Fonds microprojets	675 000	675 000	100% et hors contribution des bénéficiaires
V. Coûts de fonctionnement	300 000	300 000	100% HT
VI. Salaires et indemnités	480 000	480 000	100%
VII. Non alloué	345 000	345 000	
TOTAL	3 450 000	3 450 000	

2. *Coûts de démarrage.* Les retraits effectués afin de couvrir les coûts de démarrage afférents à la formulation de la stratégie sectorielle et encourus avant la satisfaction des conditions générales préalables aux retraits ne doivent pas dépasser un montant total équivalent à 200 000 USD.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte de prêt et du compte de don si le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. *Suivi et Évaluation*

1.1. *Suivi et évaluation.* Le système de suivi-évaluation reposera sur un suivi interne permanent et des évaluations internes et externes périodiques. Des informations seront collectées et analysées sur: a) l'avancement et les performances de tous les acteurs impliqués dans l'exécution des activités prévues aux PTBA; b) l'appréciation de la pertinence des approches et stratégies de mise en œuvre et des mécanismes particuliers de coordination et de suivi des diverses composantes et activités; c) l'appréciation de l'implication effective des bénéficiaires aux différents stades d'exécution ainsi que la pertinence et l'efficacité du ciblage et l'attention accordée aux aspects genre; et d) l'impact des activités du Projet sur les bénéficiaires. Le système sera léger et en lien direct avec la direction de suivi du MDRA; ce dernier sera appuyé pour la mise en place d'un dispositif de suivi sectoriel.

1.2. *Gestion des connaissances.* Une stratégie de gestion des savoirs sera élaborée au démarrage du Projet en collaboration avec les ONG partenaires. Le savoir sera accumulé de manière systématique et collective à partir des interventions du Projet et l'expérience des partenaires, en particulier celle des ruraux pauvres. Le Projet devra fournir des services de qualité permettant aux ruraux pauvres de développer des moyens innovateurs pour se libérer de la pauvreté et utiliser le savoir ainsi acquis pour soutenir des réformes politiques favorables aux pauvres.

1.3. *Suivi de conformité avec les politiques nationales.* Le suivi de conformité avec les politiques et stratégies sectorielles nationales sera assuré par le CNP et, pour son compte, par les services compétents des Ministères concernés et leurs structures déconcentrées, telles que la Direction générale du suivi-évaluation et de la planification du MDRA, la Cellule interministérielle de planification et coordination des pistes rurales, le Ministère du plan, de l'économie et de la coopération internationale, le Ministère de la famille, des affaires sociales et de la solidarité nationale, le Ministère du commerce.

2. *Recrutement.* La sélection du personnel du Projet se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles du Bénéficiaire, excluant toute discrimination, et sur la base de contrats à durée déterminée renouvelables. Le recrutement du coordonnateur, du spécialiste en institutions, du spécialiste en commercialisation et filières, du spécialiste en infrastructures rurales, du spécialiste en genre, du responsable administratif et financier, du chef comptable et de l'aide comptable, du spécialiste suivi-évaluation et de son assistant, et du spécialiste en passation des marchés, et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du Projet sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat ou à leur affectation en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire.

3. *Égalité.* Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire. Cependant, le Bénéficiaire s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Projet.

Key reference documents

Country reference documents

Poverty reduction strategy paper

IFAD reference documents

Project design document

Cadre logique

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables (RIMS **) (tous les indicateurs sont désagrégés par sexe et âge dans la mesure du possible)	Moyens de vérification	Risques/Hypothèses
Objectif de développement			
Améliorer la sécurité alimentaire et augmenter les revenus des ruraux pauvres dans les zones des savanes	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement de l'index d'accumulation des biens par ménage** • Diminution de la prévalence de la malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans** • % des ménages dont la sécurité alimentaire s'est amélioré *** • Nbre de ménages ayant bénéficié des services du projet** 	Enquête d'impact de référence et finale RIMS + <ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes thématiques • Rapports du PAM, de la FAO et du MDRA 	La situation de sécurité s'améliore et se stabilise. Le Gouvernement et les PTF
Objectifs spécifiques			
Les capacités des organisations de producteurs /trices (OP) à fournir les services requis par leurs membres pour l'accès durable aux moyens de production et au marché sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> • Nb d'OP ayant bénéficiés des services du projet** • % de membres des OPs satisfait des services fournis par leur organisation ** • Qtés et % d'intrants distribués et de produits agricoles et animaux commercialisés par les OP sous préfectorales, préfectorales et centrales 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de supervision • Rapports d'avancement • Etudes de S/E 	investissent dans les secteurs des infrastructures rurales, de l'éducation et de santé.
La production et la commercialisation des produits vivriers et animaux (petit élevage) sont améliorées.	<ul style="list-style-type: none"> • Nb de producteurs agricoles faisant état d'une augmentation de leur production • % d'augmentation de la production agricole et animale par OP, par produits appuyés • % de la production agricole et animale commercialisée par rapport à la production totale 		La gouvernance dans les zones rurales s'améliore.
RESULTATS Composante 1: Renforcement des capacités des producteurs/trices et de leurs organisations			
<p><u>Résultat 1.1</u> Les capacités organisationnelles et techniques (production, transformation et commercialisation) des OP à la base sont améliorées.</p> <p><u>Résultat 1.2</u> Les faitières des OP (unions sous préfectorales, fédérations préfectorales, fédérations nationales) sont à même de rendre des services de qualité à leurs membres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nb d'OP fonctionnant de manière régulière et une gouvernance démocratique après 3 ans • % d'accroissement des productions, produits transformés et commercialisés par OP • Nbre de plans d'affaires en acquisition d'intrants, en commercialisation des produits vivriers et animaux réalisés par fédération ou union aux différents niveaux • Niveau de satisfaction des OP de base quant à leur représentation au sein des faitières • Nombre de plans de formation des OP au différents niveaux développés et mis en œuvre • Nombre de femmes et de jeunes dans les instances de décision aux différents niveaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes périodiques auprès des producteurs • Rapports d'avancement et études de S/E • Rapports de supervision 	Le Gouvernement reconnaît les OP comme acteurs et interlocuteurs incontournables du secteur
RESULTATS Composante 2: Amélioration de la production vivrière (végétale et animale) et de l'accès des produits agricoles au marché			
<p><u>Résultat 2.1</u> Les ménages décapitalisés appuyés par le projet ont entamés des activités économiques de production ou de commercialisation</p> <p><u>Résultat 2.2</u> La production et la productivité vivrière et animale ainsi que l'intégration agriculture élevage sont augmentées de manière respectueuse de l'environnement</p> <p><u>Résultat 2.3</u> La part commercialisée des produits vivriers et animaux a augmenté</p> <p><u>Résultat 2.4</u> Les services d'appui conseil techniques offerts aux producteurs/trices et à leurs OP répondent à leur demande</p> <p><u>Résultat 2.5</u> L'accès durable à l'eau potable et les conditions sanitaires de population cibles sont améliorées</p> <p><u>Résultat 2.6</u> La capacité de pilotage sectoriel de l'Etat est accrue</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nbre de ménages décapitalisés ayant reçu une dotation et au moins une formation * , • % de décapitalisés appuyés ayant intégré une OP* • Qté de semences améliorées diffusées (cultivars locaux améliorées/ semences de station) * • Nbre de producteurs semenciers formés (% de femmes et jeunes) * • Nb de microprojets productifs soumis et approuvés (et % des microprojets des groupes féminins et des jeunes)* • % des tronçons de voies de desserte agricole réhabilitées et en bon état après 3 ans • Nbre de délégués techniques ayant reçu au moins une formation et intervenant dans le dispositif de conseil technique agricole (% de femmes et jeunes) • Nb de producteurs agricoles ayant adopté les techniques recommandés ** • % de forages fonctionnels après 3 ans • Nbre de comités de gestion de points d'eau créés/redynamisés fonctionnels après 1 an** • Une stratégie sectorielle est élaborée de façon participative; un plan d'action opérationnel est développé et partagé avant fin 2011 • Plan de formation du MDRA développé en partenariat avec. les autres bailleurs et mis en œuvre conjointement • Nbre de réunions de concertation/coordination tenues avec les partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes périodiques auprès des producteurs/trices membres d'OP • Rapports d'avancement et études de S/E • Rapports de supervision • Rapports d'activités des ONG partenaires 	Les résultats de la collaboration avec l'ICRA sont rapidement diffusés en ce qui concerne la provision des semences améliorées. Les efforts de commercialisation ne sont pas sapés par les tracasseries routières L'accès à l'information et aux services de communication dans les zones rurales est amélioré Les PTF sont prêts à coordonner leurs interventions
Composante 3: Coordination et gestion du projet			
<p><u>Résultat 3:</u> La mise en œuvre des activités et la gestion des ressources est transparente, efficace et efficiente et permet l'atteinte des résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • les PTBA sont exécutés à au moins 80% • Le système de SE est opérationnel dès la 1ere année et documente les RIMS. • Le taux de décaissements effectif est en correspondance avec les prévisions • Les audits du projet sont menés à temps et les recommandations mises en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de supervision • Rapports d'avancement • Etudes de S/E 	Les parties prenantes sont formées et adhèrent à la gestion axée sur les résultats.